

Reprises d'études en Première année de Licence ou de DUT via **parcoursup**

La plateforme *parcoursup* est destinée en grande partie aux élèves de Terminale, mais aussi à toutes **les personnes en reprise d'études** titulaires d'un baccalauréat ou équivalent souhaitant intégrer une première année d'études supérieures.

Depuis 2019, les candidat-e-s en reprise d'études, titulaires du baccalauréat, doivent candidater via [parcoursup](https://parcoursup.fr).

Ils-elles doivent prendre contact parallèlement avec le [Service Formation Continue et Alternance](#) pour étudier les possibilités d'inscription dans le cadre de la formation continue (reprise d'études financée ou non financée).

Cette procédure de candidature concerne exclusivement les personnes souhaitant intégrer une **première année de Licence ou de DUT**.

CANDIDATURE à la FORMATION

*Janvier à Mars**

- 1 Rendez-vous sur [parcoursup](https://parcoursup.fr) pour connaître le calendrier et les procédures de candidature en première année de Licence ou de DUT et [contactez](#) le Service de la formation continue et de l'alternance de l'université de Perpignan en parallèle.

Si vous êtes admis(e) en formation

Courant Mai

- 2 Rendez-vous sur la page [Je m'inscris en formation continue](#) pour connaître les modalités d'inscription à l'université de Perpignan.

Autres cas *ou* hors délais

*Fin Mai à Septembre**

- 3 Si vous n'avez pas reçu de proposition d'admission ou que vous n'avez pas candidaté dans les délais impartis par *parcoursup*, [contactez-nous](#) afin que nous vous aidions à trouver une solution adaptée à vos besoins de formation.

* Voir le calendrier exact sur le site de *parcoursup*